



Chambre des communes

TABLE DES MATIÈRES




Déclaration de responsabilité de la direction	3
Rapport des vérificateurs à la greffière de la Chambre des communes	5
État des résultats.....	6
État de la situation financière	7
État de l'avoir du Canada	8
État des flux de trésorerie.....	9
Notes aux états financiers.....	10 à 25





Chambre des communes

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION



La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 ainsi que toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction de la Chambre des communes.

La direction a préparé les états financiers conformément aux conventions comptables généralement appliquées au gouvernement du Canada et approuvées par le Bureau de régie interne, lesquelles reposent sur les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et le jugement de la direction et en tenant compte de l'importance relative. L'information financière soumise pour les *Comptes publics du Canada* concorde avec ces états financiers.

La direction a élaboré et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les éléments d'actif de la Chambre des communes sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace aux fins de la réalisation des objectifs de la Chambre des communes, et que les opérations sont exécutées conformément aux conventions comptables reconnues du gouvernement du Canada et aux politiques et obligations législatives de la Chambre des communes.

De plus, la direction est chargée d'administrer le volet du régime de pension des députés relatif à la Chambre des communes et de tenir les dossiers de l'élément des comptes d'allocations de retraite et de convention de retraite des parlementaires dont elle a la responsabilité. En outre, aux termes d'un protocole



Chambre des communes

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION (*SUITE*)

plusieurs années, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'acquitte d'une grande partie de l'administration quotidienne de l'élément du régime de pensions des députés dont la Chambre des communes a la responsabilité.

À la demande de la direction, ces états financiers ont été soumis à l'examen de vérificateurs externes de KPMG.

Au nom de la Chambre des communes,
le 25 mai 2007.

La greffière

Dirigeante principale des finances par intérim



KPMG s.r.l.
Comptables agréés
Bureau 2000
160, rue Elgin
Ottawa, (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Copieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

Rapport des vérificateurs à la Greffière de la Chambre des communes

Nous avons vérifié l'état de la situation financière et l'état de l'avoir du Canada de la Chambre des communes au 31 mars 2007 ainsi que les états des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables s'appliquant généralement au gouvernement du Canada et qui sont approuvés par le Bureau de régie interne de la Chambre des communes. Les principales conventions comptables sont présentées à la note 2 afférente aux états financiers. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Chambre des communes. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et de l'avoir du Canada de la Chambre des communes au 31 mars 2007 ainsi que des coûts nets de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 2 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par la direction de la Chambre des communes, le Bureau de régie interne et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 25 mai 2007



Chambre des communes

ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS



	2007	2006
CHARGES (NOTE 4)		
Administration de la Chambre	219 990 242 \$	208 492 802 \$
Députés et agents supérieurs de la Chambre	229 692 541	230 303 560
Total des charges	449 682 783 \$	438 796 362 \$
 REVENUS NON IMPOSABLES (NOTE 5)		
Administration de la Chambre	3 217 459 \$	2 769 826 \$
Députés et agents supérieurs de la Chambre	21 805	71 745
Total des revenus non imposables	3 239 264 \$	2 841 571 \$
 COÛT NET DES OPÉRATIONS	 446 443 519 \$	 435 954 791 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Chambre des communes

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS

	2007	2006
ACTIFS		
Actifs financiers		
Encaisse	565 924 \$	554 852 \$
Débiteurs (Note 6)	20 455 116	18 839 534
Stocks aux fins de revente — Services de restauration	129 575	137 638
Avances (Note 7)	361 689	353 742
Total des actifs financiers	21 512 304 \$	19 885 766 \$
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	15 518 \$	12 502 \$
Stocks de fournitures renouvelables	2 151 880	2 474 503
Immobilisations corporelles (Note 8)	13 307 021	15 067 460
Total des actifs non financiers	15 474 419 \$	17 554 465 \$
TOTAL	36 986 723 \$	37 440 231 \$
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	20 989 975 \$	22 030 446 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	6 664 399	6 364 731
Obligations au titre des immobilisations corporelles louées (Note 9)	3 349 026	1 932 981
Indemnités de départ (Note 10b)	39 620 769	34 780 653
Comptes de retraite des parlementaires (Note 11)	555 578 599	513 929 932
Total des passifs	626 202 768 \$	579 038 743 \$
Avoir du Canada	(589 216 045) \$	(541 598 512) \$
TOTAL	36 986 723 \$	37 440 231 \$
Passif éventuel (Note 12)		
Obligations contractuelles (Note 13)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Chambre des communes

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA
AU 31 MARS



	2007	2006
AVOIR DU CANADA, DÉBUT		
DE L'EXERCICE	(541 598 512) \$	(501 123 355) \$
Coût net des opérations	(446 443 519)	(435 954 791)
Crédits de l'exercice en cours utilisés (<i>Note 3a</i>)	378 698 257	375 662 363
Changement dans la situation nette du Trésor (<i>Note 3c</i>)	(39 456 809)	(37 067 301)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (<i>Note 14a</i>)	59 584 538	56 884 572
AVOIR DU CANADA, FIN		
DE L'EXERCICE	(589 216 045) \$	(541 598 512) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Chambre des communes

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

	2007	2006
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
COÛT NET DES OPÉRATIONS	446 443 519 \$	435 954 791 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(6 997 733)	(5 399 512)
Gain net (perte nette) sur l'aliénation des immobilisations corporelles	(88 967)	72 270
Services fournis gratuitement	(59 584 538)	(56 884 572)
Variations dans l'État de la situation financière :		
Débiteurs et avances	1 623 529	2 430 232
Charges payées d'avance	3 016	(143 282)
Stocks	(330 686)	1 037 718
Passifs	(47 164 025)	(42 054 367)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	333 904 115 \$	335 013 278 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions des immobilisations corporelles	5 355 440 \$	3 496 523 \$
Produits de l'aliénation des immobilisations corporelles	(29 179)	(148 876)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	5 326 261 \$	3 347 647 \$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	(339 241 448) \$	(338 595 062) \$
ENCAISSE NETTE FOURNIE (UTILISÉE)	(11 072) \$	(234 137) \$
ENCAISSE, DÉBUT DE L'EXERCICE	554 852 \$	320 715 \$
ENCAISSE, FIN DE L'EXERCICE	565 924 \$	554 852 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

NOTE 1 — AUTORISATIONS ET OBJECTIFS

Les pouvoirs de la Chambre des communes découlent essentiellement des dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867* et de la *Loi sur le Parlement du Canada*.

L'Administration de la Chambre des communes a pour mandat d'appuyer les députés en leur fournissant l'infrastructure, les services et les conseils dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur rôle de législateurs et de représentants à la Chambre, en comité, en caucus, dans leurs bureaux sur la Colline et dans leurs circonscriptions.

Le Bureau de régie interne est le corps administratif de la Chambre des communes et il assure la surveillance de la gestion financière et de l'administration de la Chambre au nom des députés et des Canadiens. Il est présidé par le Président de la Chambre et est composé de députés représentant tous les partis reconnus.

La greffière de la Chambre des communes est la secrétaire du Bureau et, à titre de haut fonctionnaire de l'Administration de la Chambre, relève du Président. L'Administration de la Chambre comprend six secteurs administratifs qui emploient l'équivalent de 1 799 employés à temps plein et relèvent de la greffière : les Services de la procédure, le Bureau du Légiste et Conseiller parlementaire, les Services de l'information, les Services de la Cité parlementaire, les Services des finances et les Services des ressources humaines et de la planification corporative.

NOTE 2 — SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

- a) Les états financiers de la Chambre des communes ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux conventions comptables généralement appliquées au gouvernement du Canada et approuvées par le Bureau de régie interne, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.
- b) Crédits parlementaires — La Chambre des communes est financée par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à la Chambre des communes ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes d'établissement de rapports.
- c) Encaisse nette fournie par le gouvernement — La Chambre des communes fonctionne au moyen du Trésor, à l'exception des opérations courantes des Services de restauration qui disposent de leurs propres comptes bancaires. Le Trésor est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Chambre des communes est déposée



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

au Trésor, et tous les décaissements faits par la Chambre des communes sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada est la différence entre toutes les rentrées et sorties de fonds, y compris les opérations entre la Chambre des communes et les ministères fédéraux.

- d) La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice. Elle découle des écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.
- e) Les revenus non imposables sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou faits sous-jacents donnant lieu à ces revenus sont survenus.
- f) Les charges sont consignées au moment où sont survenus les opérations ou les faits sous-jacents, sous réserve des conditions suivantes :
- Les paiements de transfert sont constatés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'un accord de transfert contractuel.
 - Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
 - Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les frais administratifs payés aux commissions provinciales des accidents du travail sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.
- g) Avantages sociaux futurs des employés
- i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeur administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Chambre des communes au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Chambre découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Chambre n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- ii) Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Ces indemnités s'accumulent à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des indemnités gagnées par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

- h) Avantages sociaux futurs des parlementaires
- i) Les comptes de retraite : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'acquitte d'une grande partie de l'administration quotidienne de l'élément du régime de pension des parlementaires dont la Chambre des communes a la responsabilité. Les cotisations de la Chambre des communes au régime, incluant tout rajustement actuariel annuel, sont passées en charges dans l'exercice où sont survenues les opérations.
- ii) Indemnité de départ pour les anciens députés : En vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*, un député ne bénéficiant pas d'une pension immédiate a droit à une indemnité de départ à partir du moment où il ne possède plus le statut de député. L'obligation de l'indemnité de départ est présentée dans les états financiers du gouvernement du Canada.
- i) Les débiteurs et les avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour tous les débiteurs dont le recouvrement est incertain.
- j) Passif éventuel — Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.
- k) Stocks aux fins de revente des Services de restauration — Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS). Ils comprennent les articles détenus dans les cantines, les cafétérias et le Restaurant parlementaire.
- l) Stocks de fournitures renouvelables de 50 000 \$ et plus — Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pour les fournitures de bureau incluses dans le système d'inventaire permanent et selon la méthode du PEPS pour les autres articles en stock.
- m) Opérations en devises — Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens en s'appuyant sur le taux de change en vigueur à la date de l'opération.
- n) Immobilisations corporelles — Les immobilisations et les améliorations locatives de 10 000 \$ et plus sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La Chambre des communes n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle,



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

esthétique ou historique. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégories d'éléments d'actif	Périodes d'amortissement
Véhicules motorisés	5 et 7 ans
Machinerie et équipement	7 à 10 ans
Autre équipement	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels et licences d'exploitation	3 ans
Immobilisations corporelles louées - Véhicules motorisés	5 et 7 ans (ou la durée du bail selon les conditions du contrat si inférieur)
Immobilisations corporelles louées - Machinerie et équipement	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre de 10 ans ou la durée du bail plus une période de renouvellement

- o) Incertitude relative à la mesure — La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada, qui sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus non imposables et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

NOTE 3 — CRÉDITS PARLEMENTAIRES

La Chambre des communes reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, qui le sont pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, le coût net des opérations de la Chambre des communes diffère selon qu'il est présenté suivant le financement octroyé par le gouvernement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

NOTE 3A) RAPPROCHEMENT DU COÛT NET DES OPÉRATIONS ET DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES DE L'EXERCICE EN COURS

	2007	2006
COÛT NET DES OPÉRATIONS	446 443 519 \$	435 954 791 \$

Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût net des opérations, mais sans incidence sur les crédits :

Ajouter (déduire) :

Amortissement des immobilisations corporelles	(6 997 733)	(5 399 512)
Services fournis gratuitement	(59 584 538)	(56 884 572)
Provision — indemnités de départ des employés	(4 840 116)	(3 792 389)
Stocks utilisés	(5 580 849)	(3 876 084)
Remboursement de dépenses d'exercices précédents	292 678	164 434
Ajustements de créditeurs d'exercices précédents	195 593	88 971
Gain sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	12 656	102 235
Revenus non imposables divers	6 249	73 561
Autorisation d'exiger des frais d'utilisation	110 239	101 784
Autorisation de dépenser les fonds reçus	(1 225 440)	(1 281 861)
Autorisation de transférer les fonds excédentaires (revenus disponibles pour être dépensés) des ventes — Services de restauration	1 079 773	961 240
Solde des ventes — Services de restauration	2 030 348	1 602 751
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(299 668)	132 262
Dépenses payées d'avance passées à la charge	(5 460)	(2 021)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(101 623)	(29 964)
Dépenses de fonctionnement — Services de restauration	(456 559)	(334 018)
Mauvaises créances	(8 137)	0
Redressements relatifs aux immobilisations corporelles	400 164	223 182
Total partiel	371 471 096 \$	367 804 790 \$

Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût net des opérations, mais ayant une incidence sur les crédits :

Ajouter (déduire) :

Paiements sur le principal — immobilisations corporelles louées	973 156	723 436
Achats de stocks — fournitures renouvelables	3 831 875	3 749 628
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2 423 353	3 379 420
Autres	(1 223)	5 089

CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉS **378 698 257 \$** **375 662 363 \$**



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

NOTE 3B) CRÉDITS FOURNIS ET UTILISÉS

	2007	2006
Crédit 5 — Dépenses de fonctionnement	260 778 503 \$	258 897 541 \$
Montants législatifs	133 751 192	137 784 506
CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS FOURNIS	394 529 695 \$	396 682 047 \$
Moins :		
Crédits annulés : fonctionnement	(15 831 438)	(21 019 684)
CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉS	378 698 257 \$	375 662 363 \$

NOTE 3C) RAPPROCHEMENT DE L'ENCAISSE NETTE FOURNIE PAR LE GOUVERNEMENT ET DES CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉS

	2007	2006
ENCAISSE NETTE FOURNIE PAR LE GOUVERNEMENT	339 241 448 \$	338 595 062 \$
Changement de la situation nette du Trésor :		
Variation des comptes débiteurs et des avances	(1 623 529) \$	(2 430 232) \$
Variation des comptes créditeurs et des charges à payer	(1 040 471)	100 946
Variation des comptes de retraite des parlementaires	41 648 667	39 144 889
Autres rajustements	472 142	251 698
Total partiel	39 456 809 \$	37 067 301 \$
CRÉDITS DE L'EXERCICE EN COURS UTILISÉS	378 698 257 \$	375 662 363 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

NOTE 4 - CHARGES

	2007	2006
FONCTIONNEMENT		
Personnel	292 520 634 \$	293 752 382 \$
Fonctionnement et entretien	147 557 356	137 575 711
Amortissement des immobilisations corporelles	6 997 733	5 399 512
Services de restauration — coût des ventes	1 426 351	1 150 641
Intérêts relatifs aux immobilisations corporelles		
louées	137 389	60 047
Perte sur l'aliénation des immobilisations corporelles	101 623	29 964
Autres	49 662	55
Total partiel	448 790 748 \$	437 968 312 \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT		
International	892 035	828 050
TOTAL	449 682 783 \$	438 796 362 \$

NOTE 5 - REVENUS NON IMPOSABLES

	2007	2006
Services de restauration — ventes	3 110 121 \$	2 563 991 \$
Frais de location de salles	39 366	54 203
Droits d'adhésion — Associations parlementaires	15 560	9 427
Frais de gymnase	17 800	14 500
Gain sur l'aliénation des immobilisations corporelles	12 656	102 235
Papier recyclé	0	1 112
Autres	43 761	96 103
TOTAL	3 239 264 \$	2 841 571 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

NOTE 6 — DÉBITEURS

	2007	2006
DÉBITEURS		
Autres ministères gouvernementaux (AMG) :		
• Intérêts à recevoir du Conseil du Trésor — Comptes de retraite des parlementaires (4 ^e trimestre)	13 836 095 \$	12 808 690 \$
• Autres débiteurs	6 086 172	5 515 189
Entités externes	542 849	525 655
Total partiel	20 465 116 \$	18 849 534 \$
PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES SUR LES DÉBITEURS EXTERNES	(10 000)	(10 000)
TOTAL	20 455 116 \$	18 839 534 \$

NOTE 7 — AVANCES

	2007	2006
Avances salariales et de déplacements des employés	26 346 \$	19 470 \$
Petite caisse des employés, monnaie d'appoint pour les services postaux et les Services de restauration	38 975	38 575
Avances liées aux frais postaux	18 868	18 690
Petite caisse des députés pour leurs dépenses de bureau	277 500	277 007
TOTAL	361 689 \$	353 742 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

NOTE 8 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES



Catégorie d'immobilisations	Coût			
	EXERCICE EN COURS			
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et rajustements	Solde de fermeture
En propriété				
Véhicules motorisés	204 961 \$	107 721 \$	(98 368) \$	214 314 \$
Machinerie et équipement	5 831 542	254 733	(319 843)	5 766 432
Autre équipement	3 815 255	48 292	(160 821)	3 702 726
Matériel informatique	7 509 644	714 192	(1 045 100)	7 178 736
Logiciels et licences	8 797 398	78 633	0	8 876 031
Travaux en cours	727 482	1 619 946	(765 011)	1 582 417
Total partiel	26 886 282 \$	2 823 517 \$	(2 389 143) \$	27 320 656 \$
Louées				
Machinerie et équipement	4 731 678 \$	2 531 923 \$	(291 313) \$	6 972 288 \$
Améliorations locatives	5 576 964 \$	0 \$	765 011 \$	6 341 975 \$
TOTAL	37 194 924 \$	5 355 440 \$	(1 915 445) \$	40 634 919 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

NOTE 8 — IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)



Catégorie d'immobilisations

En propriété

	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et rajustements	Solde de fermeture	2007	2006
Véhicules motorisés	102 635 \$	39 773 \$	(76 412) \$	65 996 \$	148 318 \$	102 326 \$
Machinerie et équipement	3 084 544	626 653	(222 465)	3 488 732	2 277 700	2 746 998
Autre équipement	2 543 175	393 699	(160 821)	2 776 053	926 673	1 272 080
Matériel informatique	5 201 360	1 132 874	(1 043 471)	5 290 763	1 887 973	2 308 284
Logiciels et licences	6 539 030	2 069 112	0	8 608 142	267 889	2 258 368
Travaux en cours	0	0	0	0	1 582 417	727 482
Total partiel	17 470 744 \$	4 262 111 \$	(1 503 169) \$	20 229 686 \$	7 090 970 \$	9 415 538 \$

Louées

Machinerie et équipement	2 867 973 \$	2 177 926 \$	(294 130) \$	4 751 769 \$	2 220 519 \$	1 863 705 \$
Améliorations locatives	1 788 747 \$	557 696 \$	0 \$	2 346 443 \$	3 995 532 \$	3 788 217 \$

TOTAL **22 127 464 \$** **6 997 733 \$** **(1 797 299) \$** **27 327 898 \$** **13 307 021 \$** **15 067 460 \$**

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 s'élève à 6 997 733 \$ (2006 : 5 399 512 \$).



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

NOTE 9 — OBLIGATIONS AU TITRE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES LOUÉES

	2007	2006
A) SOLDE À PAYER		
Machinerie et équipement	3 349 026 \$	1 932 981 \$
TOTAL	3 349 026 \$	1 932 981 \$

	2007
B) PARTIE EN CAPITAL	
Paiements minimaux exigibles :	
(2007-2008)	1 110 160 \$
(2008-2009)	1 063 829
(2009-2010)	989 306
(2010-2011)	386 951
(2011-2012) et les exercices ultérieurs	13 457
Total partiel	3 563 703 \$
Moins : intérêts théoriques	(214 677)
SOLDE DES OBLIGATIONS AU TITRE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES LOUÉES	3 349 026 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

NOTE 10 — AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

- a) Prestations de retraite : Les employés de la Chambre des communes participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la Chambre des communes versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2006-2007 les charges s'élèvent à 26 785 047 \$ (28 286 567 \$ en 2005-2006), soit environ 2,6 fois les cotisations des employés.

La responsabilité de la Chambre des communes relativement au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

- b) Indemnités de départ : La Chambre des communes verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici de l'information sur les indemnités de départ en date du 31 mars :

	2007	2006
INDEMNITÉS DE DÉPART DES EMPLOYÉS, DÉBUT DE L'EXERCICE	34 780 653 \$	30 988 264 \$
Charge pour l'exercice	7 178 900 \$	9 472 996 \$
Prestations versées pendant l'exercice	(2 338 784)	(5 680 607)
Total partiel	4 840 116 \$	3 792 389 \$
INDEMNITÉS DE DÉPART DES EMPLOYÉS, FIN DE L'EXERCICE	39 620 769 \$	34 780 653 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

NOTE 11 — COMPTES DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES *

	2007	2006
CARP - Chambre des communes	419 445 673 \$	390 137 270 \$
CCR - Chambre des communes	260 324 367 \$	236 328 275 \$
Impôts remboursables versés à l'ARC	(124 191 441)	(112 535 613)
Total partiel	136 132 926 \$	123 792 662 \$
TOTAL	555 578 599 \$	513 929 932 \$

* Veuillez noter que ces chiffres concernent uniquement la Chambre des communes.

Compte d'allocations de retraite des parlementaires (CARP)

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, afin de fournir des prestations de retraite aux parlementaires admissibles qui ont versé des cotisations au régime de pension. Par « parlementaires » on entend un sénateur ou un député. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant admissible et/ou les enfants à charge admissibles des parlementaires ayant servi à partir d'une certaine date et qui ont versé des cotisations en vertu de la Loi.

Compte de convention de retraite des parlementaires (CCR)

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, afin de fournir des prestations relatives aux crédits accumulés par les parlementaires, lesquelles ne peuvent être payées à même le Compte d'allocations de retraite des parlementaires. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant admissible et/ou les enfants à charge admissibles des parlementaires.

Impôt remboursable versé à l'ARC

Les opérations relatives au CCR, comme les cotisations, les prestations et les crédits d'intérêts, sont inscrites au CCR, qui fait partie des comptes du Canada. Le CCR produit des intérêts trimestriels et est inscrit auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Chaque année, selon les mouvements de trésorerie nets du compte, un transfert est effectué entre le CCR et l'ARC pour verser un impôt remboursable de 50 % à l'égard des cotisations et des crédits d'intérêts nets ou pour recevoir un remboursement fondé sur les versements de prestations nets.

Redressement actuariel du déficit

Il a été déterminé par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières qu'aucun rajustement actuariel n'était requis pour l'exercice 2006-2007 (rajustement déficitaire actuariel de 5,7 millions de dollars en 2005-2006).



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

NOTE 12 — PASSIF ÉVENTUEL

Dans le cours normal de ses activités, la Chambre des communes peut être visée par diverses actions en justice. En date du 31 mars 2007, la direction n'a aucune connaissance de réclamation réelle ou éventuelle contre la Chambre des communes.

NOTE 13 — OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

De par leur nature, les activités de la Chambre des communes donnent lieu à certains contrats et obligations importants en vertu desquels l'organisation s'engage à effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012 et exercices ultérieurs	Total
Location de bureaux de circonscription des députés	7 284 500 \$	7 612 300 \$	7 954 800 \$	8 312 800 \$	8 686 900 \$	39 851 300 \$
Équipement de la Chambre et des députés	799 300	835 300	872 900	912 200	953 200	4 372 900
Véhicules	149 400	151 500	159 400	166 500	174 000	800 800
TOTAL	8 233 200 \$	8 599 100 \$	8 987 100 \$	9 391 500 \$	9 814 100 \$	45 025 000 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

NOTE 14 — OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En vertu du principe de propriété commune, la Chambre des communes est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Chambre des communes conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, la Chambre des communes a reçu gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie a).

A) SERVICES FOURNIS GRATUITEMENT :

Au cours de l'exercice, la Chambre des communes a reçu gratuitement des services d'autres ministères : les locaux; les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires; et les frais administratifs payés aux commissions provinciales des accidents du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'État des résultats de la Chambre des communes :

	2007	2006
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	45 841 314 \$	42 650 900 \$
Cotisations couvrant la part de l'employeur des primes relatives aux régimes d'assurance médicale et dentaire des employés payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	13 342 208	13 771 954
Frais administratifs, payés par Ressources humaines et Développement social Canada aux commissions provinciales des accidents du travail, liés au traitement des demandes	401 016	461 718
TOTAL	59 584 538 \$	56 884 572 \$

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de sorte qu'un seul ministère ou organisme mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de traduction et d'interprétation fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services postaux offerts par Postes Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'État des résultats de la Chambre des communes.



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

NOTE 14 — OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE)

B) SOLDE DES CRÉDITEURS ET DES DÉBITEURS À LA FIN DE L'EXERCICE ENTRE APPARENTÉS :

	2007	2006
Débiteurs — Autres ministères et organismes gouvernementaux	19 922 267 \$	18 323 879 \$
Créditeurs — Autres ministères et organismes gouvernementaux	1 337 863 \$	851 914 \$